

PIGEON & CIE. RUE RIDEAU

Nouvelles Marchandises
Nouvelles Marchandises
Nouvelles Marchandises

PIGEON & CIE. RUE RIDEAU

THE JAPON

La demande pour notre thé de 30 cts a été si grande, que nous avons cru, dans l'intérêt de notre clientèle, d'en acheter une plus grande quantité que d'habitude. Ce thé est maintenant arrivé, et nous l'avons trouvé bien supérieur à celui que nous avions auparavant, de sorte que la demande augmente chaque jour. 30 cents la livre, ou 5 lbs pour \$1.

STROUD & FRERES
109 rue Rideau et 172 rue Sparks

Carte de Printemps

J'offre mes sincères remerciements aux dames qui patronisent un établissement. J'offre ces remerciements aux dames d'Ottawa, et des environs et à mes amis en général pour le support généreux qu'il m'a été donné. J'ai fait beaucoup plus d'affaires sur cette petite rue de derrière, appelée la rue Wellington, que j'en ai fait sur la rue Sparks pendant mes meilleures années. Mes profits étaient plus petits, mais j'ai vendu plus, et mes dépenses pour loyer sont beaucoup moindres. Maintenant j'ai pris pour motto d'augmenter mon stock, aussi bien sinon mieux acheté que dans le passé. Je veux encore prendre de plus petits profits et vendre d'avantage. J'invente donc toutes mes anciennes pratiques à venir profiter des bargains du printemps que je leur offre Chapeaux garnis, jupes garnies, vêtements de dessous. Venez faire une visite au magasin fameux D'UN SEUL PRIX au numéro

318 RUE WELLINGTON

N.B. J'ai maintenant des centaines de jolis Chapeaux de printemps à des prix très bas. Ayez en un pour les fêtes de Pâques.

Woodcock K

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA 11 MARS 1890

L'AFFAIRE RYKERT
Sir CARTWRIGHT ouvre le débat. La correspondance maintenant devant la chambre et dont on admet l'authenticité est une tache sur son honneur et sur le honneur de son pays. C'est le devoir du gouvernement de venger l'honneur de la chambre, mais des ministres sont alarmés et écrivent à leurs fils à Winnipeg pour demander des explications.

Des faits de ce genre jettent le discrédit sur nos institutions et l'on en vient à douter si le système américain n'est pas meilleur que le nôtre. L'on ne voit rien de pareil dans l'histoire d'aucun pays excepté l'affaire du Tammany Hall. La prétention de M. Rykert lorsqu'il dit que ses électeurs ont approuvé sa conduite par 500 voix de majorité ne le lave pas de la faute qu'il a commise, mais ce fait est une preuve que ses électeurs sont aussi corrompus que lui, et que notre système parlementaire est défectueux. M. Rykert n'est pas le seul, malheureusement à spéculer avec le domaine public, mais dans la généralité des cas les transactions restent secrètes, tandis qu'ici, les citoyens survenant entre les complices, dans le partage des dépouilles, ont tout dévoilé.

Sir Cartwright fait alors l'historique de la transaction, il cite la convention arrêtée le 3 avril 1882 entre Madame Rykert et M. John Adams, par laquelle ces deux personnes s'engageaient à diviser par moitié le produit net de la vente des coupes de bois des Buttes aux Cyprès, que M. Rykert devait obtenir du gouvernement pour les deux associés. Il cite aussi les différents lettres de Rykert à Adams fixant d'abord la valeur des coupes de bois obtenus pour \$500, à \$40,000, puis plus tard à, soixante dix, quarante vingt, et cent cinquante mille piastres.

Il cite de plus le reçu envoyé par M. Rykert à John Adams pour \$35,000 en traites sur la Banque de Montréal et quatre billets de Louis Sands pour \$39,200 payables en un et deux ans à Madame Rykert.

Dans une lettre M. Rykert se vante d'avoir plus d'influence que M. MacCarthy auprès du gouvernement et d'avoir obtenu une concession forestière que ce lui-ci n'a pu obtenir. Dans une autre lettre il dit qu'il a fait venir à Ottawa M. Hugh Macdonald et M. Stewart Tupper, avocats de Winnipeg, et qu'il a employé leur influence pour arriver plus promptement à son but. De tous ces faits il résulte que M. Rykert a employé son influence auprès du gouvernement pour spéculer sur le domaine public, acheter pour \$500, ce qu'il a demandé \$200,000. Il est vrai qu'il a mis des formes, qu'il a employé le nom de sa femme, mais ce sont là les subtilités d'avocat retors pour ne pas tomber sous le coup de l'acte relatif à l'indépendance du Parlement. Quel vote indépendant M. Rykert pouvait-il donner dans la chambre lorsque le gouvernement dans le mois d'avril 1882, dans le moment même où il était en instances pour obtenir sa concession forestière, proposait de changer la route du chemin de fer du Pacifique plus vers le sud, se rapprochant ainsi des Buttes aux Cyprès et augmentant ainsi leur valeur. C'est le devoir de la chambre de venger son honneur outragé et de punir le coupable. Dans tout autre pays l'opinion publique se serait soulevée et le député spéculateur aurait été obligé de résigner. Ici la chambre est obligée de désigner le coupable, mais comme il n'y a pas de précédent de ce genre, Sir Cartwright dit que pour éviter une discussion oiseuse il proposera seulement la censure. Il termine par la motion dont il a donné avis et que nous avons reproduite.

M. RYKERT dit qu'il n'a jamais voulu empêcher la chambre de prendre connaissance de toute l'affaire; au contraire il attendait toujours avec anxiété le moment où quelqu'un l'attaquerait sur ce sujet dans la chambre, afin de demander un comité d'enquête et de faire la chambre juge de la cause. Mais ses adversaires ne portaient jamais d'accusations spécifiques contre lui; ils se contentaient de répéter leurs colossales au coin des rues. Pendant les dernières élections fédérales on a répété ces accusations dans son comté mais ses électeurs n'ont répondu en lui donnant 500 voix de majorité. Il se dit donc heureux de voir que la chambre soit aujourd'hui saisie de la question. Il se retirera pendant qu'on discutera la cause, mais il demande d'être entendu de nouveau avant que la chambre passe jugement, car il a de nouvelles lettres de M. Sands à soumettre à la chambre, lettres qui sont de nature à le disculper de toutes les accusations que l'on porte contre lui. Il n'a jamais fait d'aveu de culpabilité, comme l'a dit Sir Cartwright et dans toute cette affaire il n'a agi que comme solliciteur ou avocat de M. J. Adams et de Madame Rykert. Il cite l'opinion écrite de Rhon William Macdonald qui dit qu'un député a droit d'agir comme avocat pour ses clients.

M. RYKERT dit qu'il n'a jamais voulu empêcher la chambre de prendre connaissance de toute l'affaire; au contraire il attendait toujours avec anxiété le moment où quelqu'un l'attaquerait sur ce sujet dans la chambre, afin de demander un comité d'enquête et de faire la chambre juge de la cause. Mais ses adversaires ne portaient jamais d'accusations spécifiques contre lui; ils se contentaient de répéter leurs colossales au coin des rues. Pendant les dernières élections fédérales on a répété ces accusations dans son comté mais ses électeurs n'ont répondu en lui donnant 500 voix de majorité. Il se dit donc heureux de voir que la chambre soit aujourd'hui saisie de la question. Il se retirera pendant qu'on discutera la cause, mais il demande d'être entendu de nouveau avant que la chambre passe jugement, car il a de nouvelles lettres de M. Sands à soumettre à la chambre, lettres qui sont de nature à le disculper de toutes les accusations que l'on porte contre lui. Il n'a jamais fait d'aveu de culpabilité, comme l'a dit Sir Cartwright et dans toute cette affaire il n'a agi que comme solliciteur ou avocat de M. J. Adams et de Madame Rykert. Il cite l'opinion écrite de Rhon William Macdonald qui dit qu'un député a droit d'agir comme avocat pour ses clients.

M. RYKERT dit qu'il n'a jamais voulu empêcher la chambre de prendre connaissance de toute l'affaire; au contraire il attendait toujours avec anxiété le moment où quelqu'un l'attaquerait sur ce sujet dans la chambre, afin de demander un comité d'enquête et de faire la chambre juge de la cause. Mais ses adversaires ne portaient jamais d'accusations spécifiques contre lui; ils se contentaient de répéter leurs colossales au coin des rues. Pendant les dernières élections fédérales on a répété ces accusations dans son comté mais ses électeurs n'ont répondu en lui donnant 500 voix de majorité. Il se dit donc heureux de voir que la chambre soit aujourd'hui saisie de la question. Il se retirera pendant qu'on discutera la cause, mais il demande d'être entendu de nouveau avant que la chambre passe jugement, car il a de nouvelles lettres de M. Sands à soumettre à la chambre, lettres qui sont de nature à le disculper de toutes les accusations que l'on porte contre lui. Il n'a jamais fait d'aveu de culpabilité, comme l'a dit Sir Cartwright et dans toute cette affaire il n'a agi que comme solliciteur ou avocat de M. J. Adams et de Madame Rykert. Il cite l'opinion écrite de Rhon William Macdonald qui dit qu'un député a droit d'agir comme avocat pour ses clients.

M. RYKERT dit qu'il n'a jamais voulu empêcher la chambre de prendre connaissance de toute l'affaire; au contraire il attendait toujours avec anxiété le moment où quelqu'un l'attaquerait sur ce sujet dans la chambre, afin de demander un comité d'enquête et de faire la chambre juge de la cause. Mais ses adversaires ne portaient jamais d'accusations spécifiques contre lui; ils se contentaient de répéter leurs colossales au coin des rues. Pendant les dernières élections fédérales on a répété ces accusations dans son comté mais ses électeurs n'ont répondu en lui donnant 500 voix de majorité. Il se dit donc heureux de voir que la chambre soit aujourd'hui saisie de la question. Il se retirera pendant qu'on discutera la cause, mais il demande d'être entendu de nouveau avant que la chambre passe jugement, car il a de nouvelles lettres de M. Sands à soumettre à la chambre, lettres qui sont de nature à le disculper de toutes les accusations que l'on porte contre lui. Il n'a jamais fait d'aveu de culpabilité, comme l'a dit Sir Cartwright et dans toute cette affaire il n'a agi que comme solliciteur ou avocat de M. J. Adams et de Madame Rykert. Il cite l'opinion écrite de Rhon William Macdonald qui dit qu'un député a droit d'agir comme avocat pour ses clients.

M. RYKERT dit qu'il n'a jamais voulu empêcher la chambre de prendre connaissance de toute l'affaire; au contraire il attendait toujours avec anxiété le moment où quelqu'un l'attaquerait sur ce sujet dans la chambre, afin de demander un comité d'enquête et de faire la chambre juge de la cause. Mais ses adversaires ne portaient jamais d'accusations spécifiques contre lui; ils se contentaient de répéter leurs colossales au coin des rues. Pendant les dernières élections fédérales on a répété ces accusations dans son comté mais ses électeurs n'ont répondu en lui donnant 500 voix de majorité. Il se dit donc heureux de voir que la chambre soit aujourd'hui saisie de la question. Il se retirera pendant qu'on discutera la cause, mais il demande d'être entendu de nouveau avant que la chambre passe jugement, car il a de nouvelles lettres de M. Sands à soumettre à la chambre, lettres qui sont de nature à le disculper de toutes les accusations que l'on porte contre lui. Il n'a jamais fait d'aveu de culpabilité, comme l'a dit Sir Cartwright et dans toute cette affaire il n'a agi que comme solliciteur ou avocat de M. J. Adams et de Madame Rykert. Il cite l'opinion écrite de Rhon William Macdonald qui dit qu'un député a droit d'agir comme avocat pour ses clients.

Rykert a demandé qu'on lui donne jusqu'à demain pour produire de nouvelles pièces à l'appui de sa cause. Le gouvernement désire aussi faire une enquête complète des faits et montrer qu'il est innocent de tout acte de corruption dans cette affaire. M. Rykert a obtenu une concession de 100 milles carrés de terre en vertu d'une loi que le gouvernement MacKenzie lui-même a fait adopter par le Parlement, et certains députés de l'opposition, se prévalant aujourd'hui de cette loi, ont fait la demande au gouvernement de leur accorder une concession non pas de cent milles carrés, mais de dix cents au prix de \$5 l'acre comme a payé M. Rykert. Il propose l'ajournement du débat.

M. MILLS défend la politique suivie par le gouvernement MacKenzie dans l'acte des terres publiques et s'oppose à l'ajournement du débat.

M. WHITE (Renfrew) réplique brièvement à M. Mills.

M. CHARLTON dit que personne jusqu'à présent n'a pris la défense de M. Rykert, parce que sa conduite ne peut pas être défendue. Le ministre de la justice même n'a pas tenté de justifier M. Rykert ni d'excuser la correspondance produite. M. Rykert s'est montré le dignitaire ou ses chefs politiques qui depuis 1878 ont inauguré un système de corruption des députés et du corps électoral.

Il cite les noms d'un grand nombre de députés et même de ministres qui ont obtenu des concessions forestières dans le Nord-Ouest sans aucune compétition quelconque, et à leur prix. Ces ministres et députés ont obtenu aussi pour eux-mêmes ou pour leurs amis une totalité de 3500 milles carrés. Il cite les noms de MM. Colby, Carling, Pope, Masse, Montclair, Hickey, Elliott, Vanasse, Small, Tisdale et autres.

M. TISDALE dit qu'il est vrai qu'il a demandé et obtenu une concession forestière dans le Nord-Ouest, mais lorsqu'il s'est agi de l'exploiter il a trouvé que la concession ne contenait pas assez de bois pour payer l'exploitation, et il a été obligé d'aller acheter des concessions forestières dans le Michigan. Mais M. Charlton ne dit pas qu'il a obtenu pour \$5,000, en vertu des règlements d'Ottawa, une concession pour laquelle il a obtenu aujourd'hui \$100,000.

M. CHARLTON dit qu'il a acheté cette concession à l'encan, et non pas à vente privée sans compétition du dehors.

M. DAVIES dit que cette discussion ne se rapporte pas à la question. Ce qu'il s'agit de décider, c'est de savoir si la correspondance soumise à la chambre est réelle et si la conduite de M. Rykert mérite condamnation. Il se déclare opposé à la motion d'ajournement de Sir Thompson.

La seule conduite raisonnable à tenir c'est de référer la question à un comité de toute la chambre devant lequel M. Rykert pourra produire une défense supplémentaire.

M. MACDONALD—Bergin, McMillan, Hickey et Weldon, (d'Albert) parlent sur la question. Ce dernier se déclare favorable à la motion de Sir Cartwright. C'est avec regret qu'il votera pour censurer l'honorable député de Lincoln mais son devoir comme représentant les intérêts du peuple et gardien de l'honneur du pays l'oblige à agir ainsi.

J'ajoutai que je me ferai un plaisir de demander à Sir David Macpherson, si d'aujourd'hui la compagnie les sections portant des numéros impairs. Je vis Sir David Macpherson plus tard et celui-ci me promit de prendre la chose en sérieuse considération ce sont là toutes les relations que j'ai eues. M. Rykert au sujet de cette affaire. Je ne vous ai jamais parlé, non plus qu'aucun autre ministre, si ce n'est à Sir David Macpherson, de cette concession forestière.

En terminant je dirai que je n'ai jamais reçu, ni ne suis-je jamais attendu à recevoir un seul dollar soit de M. Rykert, soit de M. Adams, soit de M. Sands ou de qui que ce soit pour des services rendus ou de dépenses encourues en rapport avec cette affaire de la concession forestière de Cyprès Hill, si ce n'est les honoraires payés par M. Sands à la société dont je faisais partie, pour les services de M. McArthur qui agissait comme procureur de ce dernier lorsqu'il acheta cette concession forestière.

M. N. E. Cormier, d'Ymmer, vient de faire cause au sujet de la concession forestière de Cyprès Hill, le 17 mars à l'Opéra.

—Non Excellence Lord Stanley assistera au concert de la Société St Patrick, le 17 mars à l'Opéra.

—La pétition contre l'élection de M. Paul T. C. Dumais, dans le quartier numéro 5 de Hull, a été renvoyée hier, à Aylmer par le juge Mahibot.

—La nouvelle aile du Collège des Frères Hull, pourra contenir 300 élèves. C'est M. Laverdure, d'Ottawa, qui p se les appareils de chauffage.

—Nous apprenons avec plaisir que M. Napoléon Champagne, commissaire d'écoles, est maintenant en pleine convalescence.

—M. William Cowan, de la rue Nicholas, ne veut pas se soumettre à l'évaluation que le commissaire a faite de ses propriétés. Il en appelle au juge du comté.

—L'Assemblée du Bureau des Ecoles St-Paul, hier soir on a adopté le rapport du comité des finances et accordé un congé d'absence de deux mois au commissaire M. White, qui est malade. M. Laverdure a demandé que le bureau fasse faire une enquête pour examiner si les plaintes portées par un correspondant dans les journaux contre l'école St-Joseph étaient fondées, et les reporter si elles ne l'étaient pas; mais le bureau décide qu'il n'y a pas lieu de s'occuper de ces correspondances anonymes, et s'ajourne.

—Un commencement d'incendie s'est déclaré, hier soir, dans l'épicerie de M. Wall, en face du marché By. Le tayan du poêle passe à travers le plafond et au milieu de la salle de gros à l'étage supérieur. On suppose que quelques effets inflammables avaient été placés trop près du tayan et auraient servi de foyer, les dommages sont évalués à environ \$1,000 principalement causés par l'eau que n'ont pas ménagé les pompiers.

FONDS DE BANQUEROUTE

\$60,000 de chaussures de toutes sortes sont maintenant vendues aux prix d'encan.

VENEZ A BONNE HEURE
BROWN, EDMONDSON & Cie.,
61 RUE RIDEAU.

PRIX DES MARCHES

Les prix des marchés sont obtenus avec son par notre rédacteur commercial sur le MARCHÉ BY. Nos lecteurs trouveront une foule de renseignements exacts en suivant notre rapport des marchés que nous faisons dans le but de donner les meilleurs renseignements.

Table with columns: Foin, Peaux vertes, Beufs, Mouton, Veau, Fore, Saindoux, etc.

Table with columns: Du Canada, Bié Manitoba, Bié du nord, Pois, Avoine, Seigle, Orge, etc.

Table with columns: Patentes, Américaine, Straight roller, Extra, Superfine, etc.

Table with columns: Oies, Poules, Canard, Pigons, Dindes, etc.

Table with columns: C'est Recu, Toutes les plus hautes nouveautés, etc.

CHEZ MALO, BEAUVAIS & CIE., 143 RUE SPARKS 143

PEITTE GAZETTE

TERRE A VENDRE 20 acres de terre du lot numéro 20, adossant à la rivière Ottawa dans le township Gloucester, et constituant le front de l'ancienne ferme Shea, à trois milles d'Ottawa, sur le chemin de Montréal.

ON DEMANDE une jeune fille de dix-huit à vingt ans pour prendre soin des enfants. S'adresser à 361 rue Bessmer.

AVIS AUX MÈRES—Le "Sirop Oalmant" de Mme Winslow... S'adresser à 361 rue Bessmer.

AVIS AUX MÈRES—Le "Sirop Oalmant" de Mme Winslow... S'adresser à 361 rue Bessmer.

MAISONS A VENDRE—Sur les rues King, Daly, Stewart, Theodore, Waller, Nicholas College Avenue, Lisgar, Cooper, Cumberland, Wilford, Neville, Allen, Ann, Elgin, Florence, Church, S. Patrick, Murray, Colburn, York, George, Rideau, etc.

AVIS—Si vous désirez vendre par encan votre ménage, d'une manière avantageuse, adressez vous à A. B. Macdonald, 47 rue Rideau.

AVIS—Si vous avez quelque objet à vendre pour argent comptant ou à échange laissez votre adresse chez A. B. Macdonald, 47 rue Rideau.

LA COMPAGNIE DE HUNTER
106 Rue Rideau 106
Hunter Tea Company

W. BAKER & CO.'S Breakfast Cocoa
Pas de Chimères